



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Montalivet le 25/06/2021

## **Informations de RSN sur la réunion des associations avec la direction du CHM du 15/06/2021**

### **Chers, chères adhérent.e.s et sympathisant.e.s,**

Tout d'abord il faut constater que le nouveau directeur ne veut plus continuer les réunions mensuelles avec les associations par manque de temps. Pour lui cette réunion était la dernière avant l'automne.

**Position de RSN :** Nous souhaiterions maintenir les réunions mensuelles comme l'année dernière et nous allons en discuter avec les autres associations. Pour nous c'est très important d'échanger régulièrement avec la direction sur les problèmes des usagers.

### **Païement par Chèques Vacances**

Après notre interpellation auprès de la direction du CHM, les chèques vacances sont utilisables sur la partie séjour de la redevance. C'est à dire hormis la redevance payée pour votre parcelle, tous les coûts pour les personnes, chiens et voitures sont payables avec les chèques vacances.

### **Encombrants et recyclage**

M. Testard n'est pas prêt à réinstaller un Trilaba au CHM. Il prétend que ce serait une déchetterie ce qui est défendu par la loi sur des terrains privés. RSN a évoqué que le maire de Vendays-Montalivet a confirmé auprès de RSN qu'une collecte provisoire des encombrants des usagers du CHM dans des bennes à l'intérieur du CHM ne pose pas de problèmes juridiques.

De plus, le directeur se braque contre une autre forme de collecte des encombrants et maintient que chacun.e doit transporter lui-même ses encombrants à la déchetterie de Vensac.

Apparemment la raison de M. Testard est plutôt d'économiser les coûts salariaux. C'est également un argument pour rejeter d'autres propositions des associations. M Testard prétend que le budget alloué par le « Groupe » Vacanceselect ne lui permet pas d'engager ce type de dépense.

Pour un lieu de recyclage dans le CHM, il s'est montré ouvert à une gestion par les associations. Et il serait prêt à accorder des subventions à celles-ci à cette fin.

**La position de RSN :** Nous sommes pour un nouveau Trilaba avec la possibilité de recycler des appareils ou tous objets présentant un intérêt pour les usagers.

Nous regrettons fortement que la Socnat supprime ce service de « Trilaba » qui a été efficace les années précédentes. Et nous nous engageons à trouver une solution avec les autres associations tout en restant dans la légalité (zone tampon : tolérée mais interdite). On va en discuter lors de notre AG le 12 août.

### **Nouvelles modifications du CPT**

La direction a présenté une nouvelle version du Cahier des Prescriptions Techniques pour de nouvelles constructions et extensions. Les changements les plus importants sont l'inclusion d'un abri de jardin dans les 35 m<sup>2</sup> de surface max. des nouveaux bungalows, qu'avait demandé la commune au CHM, et la suppression d'une déchetterie ou d'un lieu pour la collection des encombrants dans le CHM.

**La position de RSN :** Nous contestons la déclaration du directeur que la Socnat soit forcé d'accepter toutes les demandes de la commune. Elle est partenaire égale en droits dans le contrat du bail, et tout changement ne peut être réalisé qu'en consentement. Nous soutenons le maintien d'un abri de jardin, dont la surface n'est pas incluse dans les 35m<sup>2</sup>.

Et nous contestons la façon de la direction de présenter aux associations des changements avec l'obligation d'en réagir très vite. Et de décider toute seule les choses mais d'écrire sur le titre du CPT que tout a été *« rédigé en collaboration avec l'ensemble des représentants des associations du CHM. Toute modification se fera également en concertation avec eux. »*

### **Les haies de thuya**

A ce jour, le taux d'arrachage est de 60-70% dans les parties communes, 85-90% dans le locatif CHM et 100% sur les emplacements nus. Pour les particuliers, 180 sur 420 arrachages demandés ont été réalisés. Comme le travail est titanesque, le directeur va demander à nouveau aux 240 restants qui ont demandé l'arrachage avant le 15 janvier 2021 s'ils confirment leur décision.

A partir du 15 septembre 2021, l'arrachage se poursuivra. Les autres propriétaires qui possèdent des haies de thuya sur leurs parcelles seront obligés de les arracher à leurs frais avant Juin 2024 selon des règles que la direction va publier pendant les semaines à venir.

**La position de RSN :** Nous nous demandons pourquoi la direction se fixe sur les thuya alors qu'ils ne sont même pas mentionnés dans l'énumération des végétaux facilement inflammables du rapport de la commission de sécurité => la décision de couper les thuyas est totalement ARBITRAIRE. Il faut obtenir dès à présent une liste complète des végétaux inflammables à établir par cette commission. Et il ne faut pas attendre 2024 pour abattage les végétaux inflammables.

De plus, nous allons solliciter un entretien avec un représentant de la SOCNAT car il ne nous paraît pas opportun d'imposer une deadline aux propriétaires pour l'élagage d'arbres - de surcroît non mentionnés dans le rapport de la commission sécurité -, et dont la charge incomberait dans tous les cas à la SOCNAT.

### **Les Thermes**

Le projet de la Socnat est de remplacer les thermes actuelles par un nouveau bâtiment de la même surface et sur le même emplacement jusque la prochaine saison. Les coûts prévus sont de 1-1,5 M€. En plus des installations actuelles sont prévues de nouvelles prestations.

Les usagers sont invités à avancer leurs idées et besoins par les associations. **Contactez-nous !**

Citation dans le texte du rapport établi par O. Testard *« Une étude a été menée et les représentants des associations sont également invités à recenser les besoins et attentes des résidents et à les faire remonter. »*

Pour la saison actuelle, les thermes resteront fermés. Seules des permanences d'un médecin généraliste et d'un ostéopathe seront assurées dans un « petit chalet » sur le terrain de sport.

**Position de RSN :** Nous soutenons la proposition de MontAmis pour des thermes gérées par une coopérative des usagers au lieu d'une entreprise commerciale extérieure comme prévu par la Socnat.

### **La porte pinède**

Les heures d'ouverture sont inchangées : de 9h à 14 h du 01/07 au 30/08/2021 faute de moyens supplémentaires (selon M. Testard). L'implémentation de cartes à puce sera étudiée dans le cadre d'une nouvelle stratégie de sécurité globale pour le CHM pour la prochaine saison.

**Position de RSN :** Pour nous, l'ouverture prolongée de la Porte Pinède est importante afin rendre plus confortables les visites à Montalivet et de limiter la circulation automobile vers Montalivet. Nous allons étudier des solutions viables avec les autres associations.

### **Chemins et routes**

40000 euros ont été investis pour combler les trous dans les routes bitumées. Par ailleurs, 90 tonnes de matériaux ont été achetés pour les parties non bitumées

### **ONF**

D'après O. Testard, l'ONF aimerait que les passages par la dune soient davantage fermés par des clôtures (il y en a deux officiels actuellement) et limités.

L'ONF va faire un audit caravane par caravane début octobre 2021 et décidera lesquels peuvent être maintenus et lesquels devront être mis en conformité.

### **Encouragement à la nudité**

Après plusieurs interpellations de notre côté, le CHM va rétablir une « équipe naturiste » pour l'été 2021. Deux employé.e.s tiendront des réunions d'accueil pour les « néophytes » tous les lundis au Chalet Lecoq et vont en plus circuler séparément dans le CHM pour encourager les gens à se déshabiller.

**Position de RSN :** C'est un bon début, mais il fallait plus de personnel pour cette tâche.

### **Le village des jeunes**

L'ancienne direction avait souhaité que les jeunes soient concentrés sur le village des jeunes afin de mieux les contrôler. O Testard a décidé d'observer ce lieu aux heures tardives où les jeunes s'y trouvent pour se faire une meilleure idée de la situation.

### **La sécurité au sein du CHM**

Le CNAPS (Centre National des Activités Privées de Sécurité): désormais, une équipe professionnelle assurera la sécurité au CHM.

### **Animations et activités**

Les animations de l'année passée seront reprises en 2021 avec quelques nouvelles animations comme gymnastique douce pour les sénior.e.s et des structures gonflables encadrées par un animateur sur la partie extérieure de la « Playa »....

**Le 22 juillet : journée anniversaire CHM avec de nombreuses festivités et des concerts.**